



SNUipp-FSU 37

Paul Agard
Secrétaire Départemental

à
Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire

Objet : questions dans le cadre de la préparation de la carte scolaire rentrée 2020.

A Joué les Tours le 1er avril 2020

Monsieur le DASEN,

Nous vous sollicitons sur plusieurs points pour la carte scolaire :

- 1) Le Ministre de l'Education a indiqué que la définition d'une commune (donc d'une école) rurale s'entendait sous la barre des 5000 habitants. A moins que les maires ne soient d'accord, il n'y aura donc pas de fermetures dans ces communes. Pouvez-vous nous confirmer la liste des communes de plus de 5000 habitants d'Indre-et-Loire qui pourraient donc être concernées par une ou des fermetures : 1- Tours 2- Joué-lès-Tours 3- Saint-Cyr-sur-Loire 4- Saint-Pierre-des-Corps 5- Saint-Avertin 6- Amboise 7- Chambray-lès-Tours 8- Montlouis-sur-Loire 9- La Riche 10- Fondettes 11- Chinon 12- Ballan-Miré 13- Monts 14- Loches 15- Veigné 16- Château-Renault 17- Bléré 18- Luynes.
- 2) Le Ministre de l'Education a également indiqué une dotation supplémentaire en postes pour la rentrée. Pouvez-vous nous en indiquer la hauteur et la dotation pour notre département ?
- 3) Vous nous avez répondu que les effectifs ULIS dans les écoles ne sont pas dans votre document de transparence « *par le fait qu'au moment où sont réalisées ces prévisions nous ne pouvons avoir connaissance des affectations précises réalisées en CDAPH* ». Puis, vous nous indiquez que ces effectifs sont pris en compte pour que le nombre d'Elèves par Classe « *E/C puisse être compatible avec une logique d'inclusion des élèves relevant de ce dispositif ULIS au sein des classes.* » Nous souhaitons une clarification sur ce terme « compatible ».
- 4) Dans votre document de transparence, les postes « Réussite au cycle II » sont comptabilisés comme une classe et servent à effectuer les moyennes pour une fermeture et une ouverture. Nous ne comprenons pas ce mode de calcul et vous demandons d'enlever ces postes des postes classes.
- 5) Nous nous étonnons que cette année, les tableaux des REP et REP+ ne distinguent pas les classes dédoublées dans les moyennes. Nous souhaitons avoir à notre connaissance comme les années précédentes des tableaux précis pour ces écoles afin de disposer des moyennes des classes dédoublées et celles des autres niveaux.

Enfin, nous vous demandons des documents qui indiquent les mesures envisagées ainsi que les choix que vous prenez pour la rentrée 2020 (GS à 24 élèves et dédoublement en REP REP+, postes ASH , RASED, postes de remplaçants, écoles en quartier politique de la ville, REP et REP+, direction...).

Nous vous rappelons que la période de confinement ne permet pas de mener notre travail d'élus du personnel dans les conditions habituelles. Or vos documents ainsi que votre calendrier ne prennent pas en considération cette situation. Pourtant, les écoles ont besoin de sérénité et c'est ainsi que nous considérons les premières mesures de notre Ministre (moratoire sur les communes de moins de 5000 habitants et dotation en postes) suite à nos interventions. Nous souhaitons la même démarche au niveau départemental.

En vous priant de croire, M. le DASEN, à notre profond attachement au service public de l'Éducation nationale et à la défense de ses personnels.

Paul Agard